La rentrée des étudiants étrangers perturbée

Les exonérations de droits d'inscription ont été restreintes, grevant le budget des Extra-Européens

Lina (tous les prénoms des étudiants ont été modifiés à leur demande), étudiante algérienne en première année de licence à Aix-Marseille Université, est arrivée en France avec 4 000 euros d'économies personnelles et de prêt familial. Elle pensait pouvoir les utiliser pour s'installer et payer quelques mois de loyer. Mais depuis la parution d'un décret le 19 mai, le nombre d'étudiants étrangers exonérés de droits d'inscription différenciés (s'appliquant aux étudiants extracommunautaires) est désormais plafonné. Résultat : Lina doit débourser près de 3 000 euros et amputer sévèrement son budget. *« Ma famille garde l'espoir que je fasse partie des étudiants exonérés, mais je n'y crois plus »*, se désole-t-elle.

Charlotte, étudiante brésilienne en troisième année de licence à Paris-I Panthéon-Sorbonne, se retrouve, elle aussi, à anticiper les droits d'inscription de son entrée en master en 2027. *« Je gardais des économies en cas de retour d'urgence*, explique-t-elle. *Cette épargne de sécurité va servir pour mes études, finalement. »*

Lors de la mise en place, en novembre 2018, du plan Bienvenue en France, qui visait à attirer 500 000 étudiants internationaux jusqu'en 2027, le gouvernement avait instauré des droits d'inscription plus élevés pour les étudiants extra-européens. Ils s'élèvent aujourd'hui à 2 902 euros par an en licence et à 3 950 euros en master, contre 178 et 255 euros respectivement pour les autres étudiants. L'objectif était de dégager des moyens supplémentaires pour les établissements. Jusqu'à présent, ceux-ci étaient libres d'appliquer ces droits différenciés, mais la plupart ne le faisaient qu'à la marge. A l'université de Lille, qui accueille plus de 12 000 étudiants internationaux, le président, Régis Bordet, précise être *« toujours resté en dessous de 10 % d'étudiants payant des droits »*, déchargeant de fait 90 % des étudiants étrangers.

« Marge de manœuvre »

Depuis la publication du décret, la situation a brutalement changé : le texte oblige désormais les universités à limiter le nombre maximum d'étudiants exonérés à 30 % du nombre total d'étudiants extracommunautaires, hors cas de figure particuliers comme les boursiers d'Etat. Un plafond qui sera porté à 25 % pour la rentrée 2027 et à 20 % pour les années suivantes. *« La possibilité de moduler ces frais a disparu »*, explique Vincent Gouëset, président de l'université Rennes-II.

Pour ne pas se retrouver dans l'illégalité, les universités ont dû se résoudre à mettre en place ces droits différenciés, avec des procédures variables. *« Pour Le Mans Université, nous demandons aux étudiants de payer leurs droits, et une commission d'exonération se réunit chaque semaine pour examiner les demandes de recours »*, détaille sa présidente, Delphine Letort. Même principe à l'université de Caen-Normandie, où les assistantes sociales étudient actuellement 250 recours, avant leur passage en commission.

A Besançon, une plateforme pour déposer les dossiers a été ouverte sur le site de l'université Marie-et-Louis-Pasteur, sans que les étudiants aient à payer de droits. Ils s'en acquitteront, si besoin, après examen de leur situation. A l'université Rennes-II, *« aucun étudiant extracommunautaire n'a eu ou n'aura à payer de frais différenciés cette année*, assure Vincent Gouëset. *La réforme nous a laissé une marge de manœuvre puisque les étudiants déjà inscrits les années précédentes ne sont pas concernés par le décret. Nous avons pu utiliser le quota de 30 % pour dispenser de frais tous nos étudiants internationaux nouvellement inscrits en première année de licence ou de master »*.

Mais ces démarches mobilisent du temps et du personnel. Les étudiants, eux, ont besoin d'être inscrits pour demander un titre de séjour. *« L'administration va devoir examiner des dizaines de dossiers en urgence. Pour l'instant, c'est du cas par cas »*, illustre Clémentine (le prénom a été changé), maîtresse de conférences à Paris-I Panthéon-Sorbonne, qui accompagne certains étudiants dans leurs recours.

Les agents universitaires se retrouvent confrontés à des situations personnelles difficiles

Selon Sabrine Kharbach, porte-parole de l'Union étudiante, *« en 2025, nous avions été contactés par une dizaine de personnes, dans toute la France. Cette année, plus de 500 étudiants, principalement d'Afrique subsaharienne et du Maghreb, nous ont appelés »*.

Face à des jeunes *« en stress extrême »*, les agents universitaires se retrouvent confrontés à des situations personnelles difficiles. Rencontrée dans les rangs de la manifestation parisienne pour l'enseignement supérieur et la recherche, mardi 15 septembre, Alice, étudiante paraguayenne qui postule pour une licence à Paris-I Panthéon-Sorbonne, ne cache pas son agacement. *« Je ne m'attendais pas du tout à devoir payer des frais d'inscription, je ne sais pas comment je vais faire »*, lance-t-elle.

« Risque de renoncement »

Elle doit en outre composer avec la suppression des aides personnelles au logement pour les étrangers et la hausse des revenus nécessaires pour obtenir un titre de séjour, passés de 615 euros à 877,50 euros par mois. *« Le gouvernement ne se rend pas compte de ce que c'est, pour un personnel d'université, de tenir le TPE* [terminal de paiement électronique] *face à un étudiant qui doit payer les droits différenciés »*, déplore Stéphanie Reynaud, secrétaire générale chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche du syndicat SNPTES-UNSA.

Le plafond d'étudiants exonérés sera porté à 25 % pour la rentrée 2027 et à 20 % pour les années suivantes

Les présidents d'université s'interrogent sur l'efficacité du décret. Selon des estimations de la direction de Rennes-II, les sommes qu'elle percevrait par son application stricte seraient très loin de couvrir le déficit de l'université. A Lille, *« on constate une tendance, qui reste à confirmer, à la baisse du nombre d'inscriptions des étudiants étrangers »*, observe Régis Bordet. *« Ce qui veut dire que l'hypothèse d'une manne financière liée à l'application de ces droits, c'est de l'argent purement virtuel si les étudiants ne s'inscrivent pas »*, ajoute le président de l'université.

Pour Le Mans Université, des chiffres provisoires datés du 31 août dénombrent 737 étudiants extracommunautaires inscrits à la rentrée 2026, contre 1 441 en 2025. France Universités, l'association qui rassemble les dirigeants des universités et des grandes écoles, a annoncé que *« ces droits ne doivent en aucun cas devenir un moyen de renflouer les caisses des universités »* et que *« le risque de renoncement, notamment pour le public le plus modeste, doit être pris au sérieux »*.

« Il y a un impact inégal de ce décret sur les universités, analyse Vincent Gouëset. *Celles des grands sites internationaux, comme Paris ou Lyon, arriveraient sans doute à garder leur public. Ce n'est pas le cas pour les universités plus petites, dont les deux tiers des étudiants étrangers viennent des pays du Sud et qui perdraient en attractivité. »* Les dirigeants d'université insistent aussi sur l'impact de cette mesure sur la scène internationale. D'après Ana Medina, coordinatrice générale de l'Association des étudiants, professionnels et chercheurs péruviens en France, *« bien que la France soit un pays de prédilection pour les étudiants péruviens, les frais d'inscription sont devenus inaccessibles pour la majorité d'entre eux »*.

La parution du décret a pris de court les établissements. *« En réaction, beaucoup d'universités ont voté des motions lors des conseils d'administration pour contester cette mesure »*, avance Stéphanie Reynaud. Pour l'instant, les universités pallient l'urgence en attendant d'y voir plus clair. Aucune consigne ni sanction concernant les établissements qui ne respecteraient pas ce plafond ne sont indiquées dans le décret, et le ministère n'apporte pas de précision à l'heure actuelle. ■

RÉMI DUCASSE

Bonnes adresses

Reproduction interdite

Tarifs 01/01/26
Prix à la ligne : 15,50 € HT - 18,60 € TTC
Autres formats : nous consulter
stephane.pesque@mpublicite.fr



*Offres sur modèles d'exposition signalés, dans la limite des stocks disponibles, **Fortuna : Canapé 2,5 places avec dossiers avance/recule électriques L 242 x H 90 x P 117/124 cm en tissu BFA-BEM-07 Bellsiem Navy. ***1 unité minimum par magasin. Prix hors livraison. Photo non contractuelle.

GOOGLE • AVIS AUTHENTIQUES DE 4,4 À 4,9 SUR 5

EspaceTopper© 1926 • 2026 100 ans
Maison familiale depuis 1926
EN EXCLUSIVITÉ À PARIS
63 rue de la Convention Paris 15 • 7j/7
01 45 77 80 40 • M° Charles Michels



CONVERTIBLE TOPPER MINI
L. 161 x P. 87 cm, couchage 140 x 196, matelas 17 cm.
Ouverture express, range-oreillers, déhoussable, tissu Bull col.17 (100% polyester), nombreux coloris, fabriqué en Italie.
Livraison Paris-RP sous 48 h suivant les stocks disponibles. *Ecopart incluse. Prix hors livraison.*

GOOGLE • AVIS AUTHENTIQUES DE 4,4 À 4,9 SUR 5

EspaceTopper© 1926 • 2026 100 ans
Maison familiale depuis 1926
LE PLUS GRAND ESPACE CANAPÉS-LITS À PARIS
Paris 15 • 7J/7 • M° Charles Michels :
147 rue St-Charles, 01 45 75 02 81
63 rue de la Convention, 01 45 77 80 40
Paris 12 • 7J/7 • M° Nation :
54 cours de Vincennes, 01 40 21 87 53





RUBRIQUE **BONNES AFFAIRES**
POUR VENDRE, VOULEZ-VOUS LE BON PLAN OU LE MEILLEUR ?
stephane.pesque@mpublicite.fr

